



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service

Question écrite n° 64928

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le dispositif des chèques-emploi services, dispositif pratique et efficace tant pour le particulier employeur que pour le salarié. De nombreuses personnes âgées se posent néanmoins la question de l'automaticité de l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour le particulier employeur de plus de soixante-dix ans. Les aides ménagères se posent quant à elles la question du paiement de l'ancienneté, pour laquelle l'automaticité du calcul ne semble pas être prise en compte. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour les personnes de plus de soixante-dix ans concernant l'exonération des cotisations patronales et du paiement de l'ancienneté des aides ménagères.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64928

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4958